



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

7 novembre 2022 à 20h00

Présidence : M. Adrien Grisendi

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Rapport N° 2022-06 relatif au postulat Métraux concernant un « Plan énergie et climat communal » (PECC).
5. Préavis N° 2022-07 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule-pont électrique.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Mathias Bugnon, Julien Ethenoz et David Staubli*
- 10 6. Préavis N° 2022-08 relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Kevin Binggeli, Marcel Monnier et Jérémy Panchaud*
7. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

Salue la Municipalité in corpore, M. Nicolas Salis, Secrétaire municipal est excusé.

Appel

Excusées : Nathalie Hélias, Céline Moret et Emilie Schmalz

20

Absente : Fabienne Trolliet

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

30 Vote

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstentions : 2

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

40 Rappelle la procédure pour les commissions ad'hoc : Pour un préavis dit simple, dont la majorité des préavis font partie, les conseillers nommés dans la commission ad'hoc sont priés, dans la mesure du possible, de se voir par exemple 45min-1h avant de rencontrer le Municipal en charge. Une fois les points discutés, de libérer le Municipal et débriefier avant de clôturer la séance. Le rapport peut être rédigé pendant ou après la séance. Il serait souhaitable que les points soulevés lors de l'échange y figurent. Seul le rapporteur touche un jeton supplémentaire pour la rédaction du rapport et ce peu importe le moment choisi pour le faire.

Madame Annelise Graber

Répond à la question posée par M. Lucien Ecoffey lors de la séance du 20 juin 2022, p. 5 du procès-verbal, concernant les indemnités du bureau du Conseil communal, en détaillant le compte 1001.300 :

		07.2019-06.2020		07.2020-06.2021							
		Graber A.		Bally S.							
		3 séances CC		5 séances CC, 1 séance d'info élections communales, 1 séance installation autorités				2.33			
		3 votations		6 votations/élections				2			
activité membres CC	indemnité	unité	total	unité	total		différence				
Séances CC	40.00	111	4440.00	264	10560.00		6120.00		1.38		
Séances Co ad'hoc	70.00	26	1820.00	60	4200.00		2380.00		1.31		
Rapports Co ad'hoc	70.00	14	980.00	27	1890.00		910.00		0.93		
Séances CoGest	70.00	20	1400.00	64	4480.00		3080.00		2.20		
Séances CoFin	70.00	29	2030.00	34	2380.00		350.00		0.17		
Journaliste	70.00	3	210.00	5	350.00		140.00		0.67		
Séances comm recours	30.00	29	870.00	52	1560.00		690.00		0.79		
Rapports Assoc. Inerco.	70.00	4	280.00	4	280.00		0.00		0.00		
Total CC, comm.,journ.			236.00	12030.00		510.00	25700.00	13670.00	1.14		
Bureau											
Président	30.00	12.5	375.00	34.75	1042.50		667.50		2.78		
Forfait Président			1000.00		1000.00		0.00				
Vice-Président	30.00	6.5	195.00	19	570.00		375.00		2.92		
2 membres Bureau	30.00	10.5	315.00	11	330.00		15.00		1.05		
Secrétaire	30.00	45	1350.00	101.25	3037.50		1687.50		2.25		
Forfait Secrétaire			1000.00		1000.00		0.00				
Bureau Votations/élect.	30.00	84.25	2527.50	129	3870.00		1342.50		1.53		
Total Bureau sans Forfaits			158.75	4762.50		295.00	8850.00	4087.50	1.86		
Total Bureau avec Forfaits				6762.50			10850.00				
Total CC et Bureau		394.75	18792.50	394.75	16792.50	805.00	36550.00	805.00	34550.00	17757.50	1.94
Comptabilité			18788.90		35430.20						

50 Fait remarquer qu'il y a eu plus de séances et de votations en 2022 qu'en 2021. Explique que sur le total des 410.25 unités en plus entre 07.2019-06.2020 et 07.2020-06.2021, 274 unités sont des activités des membres du conseil et 136.25 sont des activités du bureau. Cela représente environ 2.5 jours de travail par membre du Bureau.

Lucien Ecoffey

Remercie Mme Annelise Graber pour cette analyse. Précise que c'est dans le rapport de gestion que l'augmentation de CHF 9'930.20 au compte 1001.300 est expliquée par une « augmentation du nombre d'heures du bureau en lien avec le changement de législature ». Demande que cette analyse soit faite pour le prochain rapport, avant de charger le bureau d'un poste à 100% pendant 3 mois.

60 3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Explique qu'à la suite de la question de M. David Bailly lors de la séance du 20 juin 2022, p. 6 du procès-verbal, le calcul du rendement du bâtiment du Pressoir a été ajusté à 0.26%. La méthode de calcul est la suivante : produits - charges sur valeur au bilan x100. CHF 18'073.95 /1'431'191.40 x100.

Madame Carine Delpierre

Explique qu'à la suite de la demande de Mme Céline Moret lors de la séance du 20 juin 2022 concernant la sécurité routière des élèves, la Municipalité a envoyé un tout ménage pour trouver un à plusieurs patrouilleurs. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour. Il s'agit d'une activité rémunérée CHF 30.-/heure.

- 70 Retracer l'histoire du journal communal « Contact » et réitère le souhait de la Municipalité de voir se mettre en place une nouvelle équipe. Toute candidature est la bienvenue dans la mesure où elle répond aux exigences requises. Posséder évidemment une syntaxe et une orthographe impeccables et avoir du temps pour rencontrer les êtres dont l'on souhaite parler, pour couvrir les événements de la vie associative et enfin pour rédiger. Elle remercie Monsieur Moullet pour son engagement sans faille durant un demi-siècle.

Madame Patricia Riva

- 80 Explique que la campagne de curage et de visites caméra de notre réseau a débuté cette année. Montre des exemples de plans envoyés par Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA à Liaudet PIAL SA concernant les endroits qu'il faut curer. Une somme mise au budget chaque année permet d'entretenir notre réseau qui est notre patrimoine. Toutes ces informations permettent de compléter notre SIT (Système d'Information du Territoire), <https://bottens.edilis.net/> qui est encore incomplet ou erroné.

Explique que M. Christian Jaquier a constaté que la chambre qui reprend les eaux de drainage du Battoir était en charge et qu'elle ne se vidait plus. Il y avait une menace d'inondation du chantier. Il a fallu agir en urgence avec des travaux devant la grande salle. Tout est mis en œuvre pour limiter les dépenses, en ciblant l'endroit du problème avant de creuser. Les rapports de Liaudet PIAL et des contrôles visuels en ouvrant les chambres et en procédant à des teintages permettent de cibler le plus précisément possible le lieu du problème. Une chambre va être posée, tout sera reconnecté proprement et se trouvera sur notre SIT.

- 90 Indique qu'une campagne d'entretien des routes a commencé cette année, par des pontages de fissures dans plusieurs routes du village qui permettent de ralentir leur dégradation en hiver.

Explique qu'à cause d'une conduite écrasée, il y a eu un problème d'eau de ruissellement dans le champ en contrebas du Chalet Curial, en direction de la déchetterie. Des travaux ont dû être faits en urgence par Liaudet PIAL. La conduite qui amène l'eau des fontaines qui se trouvent plus haut a été déviée sur la conduite qui passe sous le chemin menant à la déchetterie. La décision d'abandonner une conduite en terre cuite qu'il aurait fallu refaire sur 100 mètres a été prise.

Explique que les riverains du Chalet Curial se plaignent des voitures qui passent à 80 km/h. Un marquage a été fait. Visuellement, cela devrait inciter les conducteurs à prendre conscience de l'espace privé au bord de la route et les camions à éviter de casser le cheneau.

100 Indique que des vieilles chambres ont été remplacées aux Troncs.

Explique que le canton a validé la création d'une chicane à l'entrée du village en venant de Poliez-le-Grand. La Municipalité attend les conseils sur la manière de procéder.

Indique que La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) a entrepris la remise en état de notre arrêt du bus. Une bonne solution n'a pas pu être trouvée assez rapidement pour le problème du rehaussement du quai pour respecter la LHAND (loi sur les handicapés). Un préavis sera présenté. L'enrobé n'a pas été refait, le canton doit nous créditer la somme prévue pour notre projet.

Annonce que la Municipalité a décidé de ne pas faire poser les décors de Noël cette année afin de montrer l'exemple en limitant la consommation d'énergie et invite les membres du Conseil à prendre conscience des problèmes d'énergie.

110 Explique que cela fait 50 ans que Bottens fournit des sapins de Noël à la ville de Renens et qu'en échange notre maison de commune est décorée. Actuellement, nous n'en fournissons plus qu'un par année. Chaque année une petite cérémonie avec le président du Conseil communal de Renens est organisée autour du sapin, puis la Municipalité est invitée à un repas au refuge de Bottens. Précise, qu'elle utilise beaucoup cette amitié car Renens a des chefs de service qui sont très à jour sur de nouvelles méthodes et l'écologie. Ils nous prêtent aussi des machines si nous en avons besoin. Pour cet anniversaire commémoratif, Renens a décidé de nous offrir un chêne qui sera planté devant l'école. En échange, notre employé communal, M. Nik Binggeli, a fabriqué un banc que nous allons leur offrir. Le chêne et le banc auront une plaque commémorative.

120 Remercie M. Christian Jaquier et M. Nik Binggeli qui ont passé beaucoup de temps sur les chantiers qui ont connu des problèmes de collecteurs.

Monsieur Christian Jaquier

Explique que le carré de 30 tombes au cimetière catholique a été désaffecté et engazonné. Aucune famille ne s'est manifestée pour récupérer un monument.

Indique que la grande porte deux vantaux du stand de tir sera remplacée, car elle est en mauvais état.

Montre des photos et une vidéo des 100m3 de bois en lamellé-collé pour le Battoir prises lors d'une visite à l'entreprise Graz SA au Mont-sur-Lausanne. Explique le commencement des travaux de montage des charpentes et des étages.

Détaille les derniers contrôles Radar :

Date	Lieu	Horaire	Vhc contrôlés	Vhc dénoncés	Infra Bott	Infra Cant
1.6.22	Rte Froideville	17h-20h	884 vhc	12	1.36 %	4.14%
11.7.22	Rte Froideville	10.35-12.35	368 vhc	9	2.45 %	3.47 %
22.8.22	Rte Lausanne	14.35-16.35	567 vhc	0	0 %	2.79 %
30.9.22	Rte Lausanne	16.35-18.05	806 vhc	2	0.25 %	2.78 %

130 Explique que 42 cylindres électroniques ont été posés au collège, à la grande salle et à la Maison de commune. 100 badges ont été commandés dont 85 distribués. Chaque badge est nominatif et ne peut se transmettre. Une caution de CHF 50.- est demandée afin de permettre de récupérer le badge lorsqu'un membre d'une société arrête ou s'en va. Ce qui ne se faisait pas avec les clés. Il reste 11 portes à équiper et cela se fera courant novembre.

4. Rapport N° 2022-06 relatif au postulat Métraux concernant un « Plan énergie et climat communal » (PECC).**Vote sur le rapport N° 2022-06**

- 140
- Oui : 39
 - Non : 0
 - Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le rapport 2022-06 tel que présenté :

De prendre acte de la réponse de la Municipalité concernant le postulat et de le classer.

5. Préavis N° 2022-07 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule-pont électrique.

Monsieur Mathias Bugnon

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

150 Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur François Allaz

Demande pourquoi nous parlons de CHF 35'000.- au budget 2022 alors qu'au compte 3100.311 du préavis N° 2021-22 « Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2022 » il y a un écart de CHF 28'800.- et une remarque « achat d'un véhicule à pont ».

Demande comment sera alimentée la borne de recharge.

Monsieur le Syndic

Répond que la borne sera alimentée par le réseau électrique. Si des panneaux solaires sont installés dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC), cette énergie sera utilisée.

160 Si ce préavis est accepté, la Municipalité s'engage à ne pas toucher les CHF 35'000.- qui sont dans le budget 2022.

Monsieur François Allaz

Demande pourquoi nous parlons de CHF 35'000.- alors qu'un budget 2022 il est inscrit CHF 28'800.-.

Le Syndic

Répond qu'il apportera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Christian Noverraz

Demande plus de détail sur le type du véhicule.

Monsieur le Syndic

Répond que le marché étant actuellement tendu, la Municipalité a décidé de ne pas préciser de marque ou de modèle dans le préavis. Il s'agit d'un véhicule de type Ford avec un pont amovible.

170 *Monsieur David Bailly*

Répond à M. François Allaz que dans le compte 3100.311 au budget 2022 il y a CHF 35'000.- pour l'achat d'un véhicule-pont et CHF 9'000.- pour achats divers et outillages. CHF 28'800.- correspond à l'écart entre le budget 2021 et le budget 2022.

Monsieur Christian Noverraz

Demande s'il s'agit bien d'un véhicule automobile normal.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il s'agit d'un véhicule de route que n'importe qui pourra conduire.

Vote sur le préavis N° 2022-07

- 180
- Oui : 38
 - Non : 0
 - Abstentions : 2

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-07 tel que présenté :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule-pont électrique ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 62'000.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3100.331 sur une période de 5 ans, la première fois l'année qui suivra l'achat du véhicule.

190 **6. Préavis N° 2022-08 relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales.**

Monsieur Jérémy Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Sébastien Bailly

Demande si les 45% de subventions se rapporte à l'entier de l'étude ou uniquement sur la partie qui concerne la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

Madame Patricia Riva

Répond que les subventions concernent les routes cantonales, routes de Thierrens et de Lausanne.

200 *Monsieur Jean-François Métraux*

Demande si nous pouvons bénéficier d'un montant péréquatif lorsque nous avons un gros investissement.

Monsieur le Syndic

Répond que la Municipalité va se renseigner auprès de la boursière.

Monsieur François Zürcher

S'étonne de la durée d'amortissement de 10 ans. Un crédit d'étude est en principe amorti sur 5 ans.

Amendement de M. François Zürcher :

210 4. D'amortir cet investissement par le compte n° 4300.331 sur une période de 5 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet.

Monsieur Michel Allaz

Demande ce qui est prévu dans « aménagement d'accès mobilité douce » pour le chemin de la Louye.

Madame Patricia Riva

Répond que plusieurs projets ont été évoqués à la suite de remarques des riverains de la Grand-Rue. Cette route doit être refaite pour plusieurs raisons : le collecteur, le revêtement et une volonté de vouloir la sécuriser par quelque chose qui ressemblerait à un trottoir mais c'est très étroit donc il n'y a pas beaucoup de possibilités.

Monsieur Hervé Pittet

220 Demande comment sont répartis les CHF 73'500.- entre les heures de bureau et les forages/sondages à faire. En comptant CHF 200.-/heure, nous ne sommes pas loin de 2.5 mois de travail.

Madame Patricia Riva

Répond qu'il y a des carottages et des visites de collecteurs prévus dans ce montant et qu'il ne s'agit pas uniquement d'heures de travail de bureau.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande comment seront pris en compte les opinions des riverains des autres rues.

Madame Patricia Riva

230 Répond que cela ne fonctionne pas vraiment comme ça. En sachant que la route de la Louye doit être refaite, elle a entendu dans des discussions de village que cette route est dangereuse pour les enfants qui vont à l'école. Cela permet de mettre le doigt sur un problème et les réflexions doivent aussi évoluer en fonction des besoins de la population.

Monsieur Hervé Pittet

Fait remarquer qu'à la page 3 du préavis, le coût de l'étude s'élève à CHF 61'750.- et la partie divers, carottage, analyse, caméra à CHF 6'250.-. Demande si la commune a reçu un devis ou s'il s'agit d'une estimation.

Madame Patricia Riva

Répond qu'il s'agit d'un devis, qu'une partie de l'étude a déjà été faite pour l'arrêt de bus et qu'effectivement il y a un gros montant de frais d'études et un petit montant de carottage.

Monsieur François Allaz

Demande si les CHF 73'500.- sont TTC (toutes taxes comprises).

240 *Madame Patricia Riva*

Répond que oui.

Monsieur Michel Allaz

Demande si le bureau d'ingénieur est le même que celui qui a réalisé le chemin des Placettes.

Madame Patricia Riva

Répond que oui et défend qu'il est indispensable de pouvoir travailler avec le même bureau, avec des gens qui connaissent le village et qui sont disponibles rapidement. Cela n'aurait pas de sens de faire appel à un autre bureau qui facturerait des heures d'analyses et de trajets. Il s'agit d'un bureau qui travaille très bien et qui n'est pas remplaçable selon elle.

Vote sur l'amendement au préavis N° 2022-08 de M. François Zürcher

250 4. D'amortir cet investissement par le compte n° 4300.331 sur une période de 5 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet.

- Oui : 39
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de M. Zürcher au préavis N° 2022-08.

Vote sur le préavis N° 2022-08

- Oui : 35
- Non : 2
- Abstentions : 3

260 **Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-08 tel qu'amendé :**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan de réfection des routes communales ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 73'500.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 4300.331 sur une période de 5 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet.

7. Propositions individuelles et divers

Monsieur François Zürcher

270 Fait remarquer qu'il n'y a pas les dernières versions des règlements sur le site internet de la commune.

Demande si le Plan d'Affectation Communal (PACom) est toujours en procédure.

Monsieur le Syndic

Répond que les derniers règlements acceptés par le Conseil n'ont pas encore été validés et que le site internet sera mis à jour avec les dernières versions.

Monsieur Patrick Oyon

Remercie la Municipalité pour la pose du miroir à la sortie du quartier En Rebaton.

Monsieur Gionata Rizzi

280 Demande à Madame Patricia Riva si la DGMR entre en matière pour la réfection du chemin de l'Arzillier.

Madame Patricia Riva

Répond que la DGMR a décidé de ne pas entrer en matière pour la réfection éventuelle du chemin de l'Arzillier qui aurait pu être faite en contrepartie de l'altération due aux travaux de la RC 501.

Monsieur Michel Allaz

Demande à la Municipalité si elle a pu réfléchir à la mise en place d'un ralentisseur pas très haut afin de sécuriser la sortie des enfants qui montent le chemin piétonnier qui arrive sur le Chemin du Chenalet, selon sa demande lors de la séance du 6 décembre 2021.

Monsieur Christian Jaquier

290 Répond que le chemin n'est pas assez large pour mettre un portail fixe sinon les poussettes ne peuvent plus passer. Une chicane fixée contre le mur avec des charnières va-et-vient est prévue. La commande a été passée depuis la demande de M. Allaz.

Monsieur François Zürcher

Demande à la Municipalité si les servitudes ont été inscrites au registre foncier, selon son intervention lors de la séance du 16 mai 2022, p. 11 du procès-verbal. Faute de quoi la commune risque de ne jamais pouvoir les inscrire.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il va relancer l'étude Mouquin encore une fois au sujet de ces servitudes.

Monsieur Michel Allaz

300 Demande s'il est prévu de signaler par un signal officiel les deux passages piétons réalisés par des gendarmes couchés au chemin des Placettes et de les peindre sur la chaussée. Demande s'il est possible de créer un passage piéton sur la route de Thierrens, au débouché du chemin de Mandou.

Madame Patricia Riva

Répond qu'il s'agit d'aides à la traversée, c'est une surélévation qui amène un trottoir et ce n'est pas prévu de les peindre. La réponse qu'elle a eu est que cela ne se fait pas, car c'est clair que c'est un passage piéton. Cela amène les piétons d'un endroit à un autre, c'est surélevé avec des pavés donc en théorie les véhicules doivent le savoir. Indique qu'elle va se renseigner concernant le panneau de signalisation.

310 *Monsieur le Syndic*

Répond que la demande a déjà été faite au Voyer pour le passage piéton sur la route de Thierrens. Il n'entraîne pas en matière car les passages piétons doivent être à une certaine distance les uns des autres sur une ligne droite. Affirme que la question va être reposée.

Monsieur Sébastien Bailly

Explique qu'il y avait eu un postulat il y a une quinzaine d'années. La réponse était que le nombre de véhicules et le nombre de personnes qui souhaitaient traverser la route à l'heure vespérale n'étaient pas suffisants. Ces données ont dû changer en quinze ans et le trafic a largement augmenté.

Monsieur le Syndic

320 Répond que la question a dû être posée récemment mais qu'elle va être reposée, même si le Voyer est toujours la même personne et qu'il a une bonne mémoire.

Monsieur Hervé Pittet

Remercie la Municipalité pour l'entretien du cimetière effectué avant la fête de la Toussaint. Précise que cela serait bien de ne pas attendre cette fête pour l'entretenir.

Monsieur Michel Allaz

Fait part de sa déception concernant la réponse pour les passages piétons au chemin des Placettes. Pense que ce n'est pas assez clair pour les automobilistes et qu'un passage pour passer d'un côté de la route à l'autre, c'est un passage piéton qui mérite de la couleur.

Monsieur Christian Jaquier

330 Répond à M. Hervé Pittet que l'employé communal n'a que 2 bras et qu'il a été décidé de faire appel à une entreprise 5x par année pour entretenir les cimetières.

Monsieur Nicolas Artibani

Répond à M. Michel Allaz que les passages piétons sont normés et engendrent une responsabilité. Il y a tout un cahier des charges pour pouvoir marquer un passage piéton. Les aides à la traversée sont faites sans marquage et donc sans responsabilité. Ce qui pourrait être envisager pour la route de Thierrens, par exemple.

Monsieur Georges Longchamp

Remercie la Municipalité pour la nuit des étoiles filantes.

Madame Charlotte Panchaud

340 Explique qu'elle est responsable de production de plusieurs journaux communaux. Avoue avoir eu un pincement au cœur en découvrant la dernière version de notre journal communal et se met volontiers à disposition de la Municipalité pour la partie production du journal.

Madame Carine Delpierre

Remercie Mme Charlotte Panchaud pour cette proposition.

Monsieur le Président

Rappelle les prochaines manifestations au village :

12-18-19 novembre : Le ski club de Bottens fête ses 35 ans

26-27 novembre : Marché de Noël

Dès le 1er décembre : Fenêtres de l'Avent qui commenceront au chemin du Montillier 9

350 12 décembre : Séance du Conseil communal suivie d'une verrée

Rappelle aux délégués aux associations intercommunales de rendre leurs rapports au plus tard le 28 novembre 2022 à midi.

Monsieur Michel Allaz

Ajout une manifestation, 2 décembre : Téléthon à la salle de la Cure avec pizzas organisé par la jeunesse et les boulangers sympas.

La séance est levée à 21h38.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 12 décembre 2022.

360

Au nom du bureau du Conseil communal

Le Président

Adrien Grisendi



La secrétaire

Audrey Kalbfuss